



**Avec la taxe d'apprentissage  
financez la formation professionnelle  
des personnes en situation de handicap**

**En ESAT, IMPro, SESSAD Pro**



**Choisissez la professionnalisation et l'inclusion  
des personnes autistes, déficientes intellectuelles  
ou atteintes de troubles psychiques**



Association créée en 1963 pour l'accompagnement des personnes porteuses d'un handicap, l'Apei de la Boucle de la Seine s'articule autour d'un pôle Travail composé de 4 ESAT - les Ateliers de la Boucle de la Seine, et d'un pôle Éducation proposant 1 IMP Pro et 1 SESSAD Pro. Dans une démarche de développement durable, ces 6 établissements permettent la formation et l'insertion de 300 travailleurs en situation de handicap.

## Qu'est-ce qu'un ESAT ?

L'Établissement et Service d'Aide par le Travail est un établissement médico-social qui accueille et accompagne des adultes ayant le statut de travailleurs en situation de handicap, dans un environnement protégé.

## Qu'est-ce qu'un IMPro ?

L'Institut Médico-Professionnel accueille et accompagne des adolescents et jeunes majeurs en situation de handicap.

## Qu'est-ce qu'un SESSAD Pro ?

Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile accompagne, en lien avec leur famille, des jeunes en formation professionnelle de 16 à 25 ans dans leur parcours de formation en milieu ordinaire (collèges, lycées ou CFA), et dans leur projet d'insertion socio-professionnelle.

# Votre choix

*Soutenez l'établissement de l'Apeï de la Boucle de la Seine de votre choix*

## ESAT Le Castel

117 rue de la Couture d'Auxerre - 92230 Gennevilliers  
01 47 92 17 52 - [esat-castel@apei-bs.asso.fr](mailto:esat-castel@apei-bs.asso.fr)  
**SIRET 775 724 131 00211**



## ESAT Les Cerisiers

6 Avenue des Pierres Mayettes - ZAC les Barbanniers - 92230 Gennevilliers - 01 47 60 91 03 - [esat-cerisiers@apei-bs.asso.fr](mailto:esat-cerisiers@apei-bs.asso.fr)  
**SIRET 775 724 131 00120**



## ESAT Les Voies du Bois

199/203 rue des Voies du Bois - 92700 Colombes  
01 47 60 06 07 - [esat-vdb@apei-bs.asso.fr](mailto:esat-vdb@apei-bs.asso.fr)  
**SIRET 775 724 131 00138**



## ESAT Les Bouleaux

1/4 place du village - ZAC les Barbanniers - 92230 Gennevilliers  
01 47 56 16 09 - [esat-bouleaux@apei-bs.asso.fr](mailto:esat-bouleaux@apei-bs.asso.fr)  
**SIRET 775 724 131 00252**



## IMPro La Dauphinelle

88 rue du Maréchal Joffre - 92700 Colombes  
01 47 82 35 73 - [eme-dauphinelle@apei-bs.asso.fr](mailto:eme-dauphinelle@apei-bs.asso.fr)  
**SIRET 775 724 131 00021**



## SESSAD Pro Les Tilleuls

21 rue du Docteur Émile Roux - 92110 Clichy  
01 47 82 35 73 - [emp-tilleuls@apei-bs.asso.fr](mailto:emp-tilleuls@apei-bs.asso.fr)  
**SIRET 775 724 131 00161**



# La Taxe d'Apprentissage

## Un impôt obligatoire

Elle vous permet de financer les dépenses liées à l'apprentissage et à l'insertion, et de favoriser le développement des formations technologiques et professionnelles.

Cet impôt est attribué en toute liberté, et versé à l'organisme souhaité, selon les valeurs que vous souhaitez défendre dans le monde du travail, et dans la société.

## La taxe d'apprentissage, c'est :

- **87 % d'apprentissage**
- **13 % de dépense libératoire ou solde de la TA**

## Les étapes à connaître

1. Calculer le montant au titre de la masse salariale 2023
2. Verser le montant à l'URSSAF
3. Répartir via SOLTéA

**1** [net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr)

Dés le mois d'avril grâce à votre SIRET, connectez-vous sur net-entreprises qui vous donne accès à SOLTéA

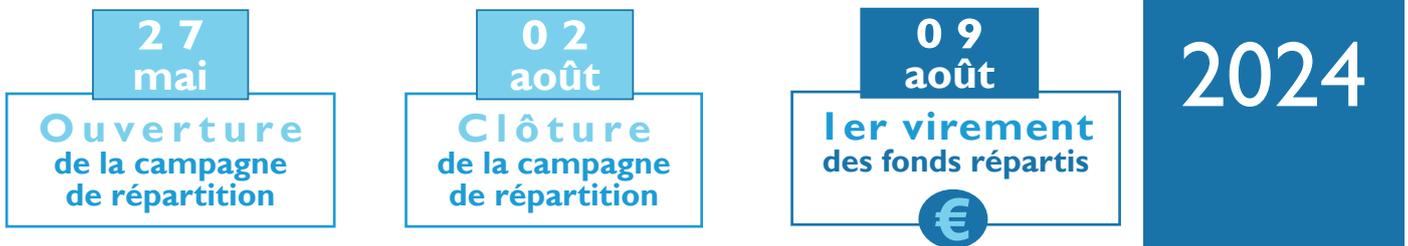
 **NET-ENTREPRISES-FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales

**2** **SOLTéA**

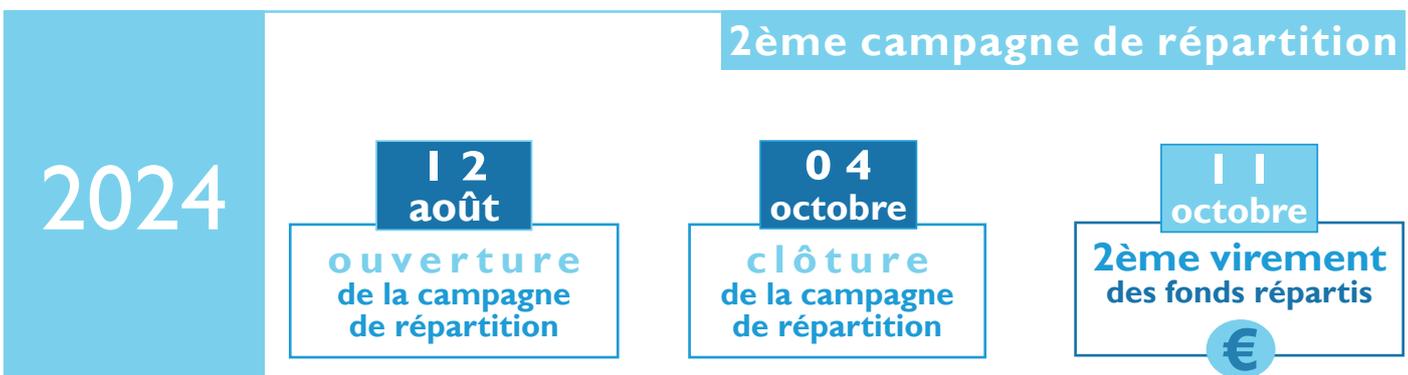
Service en ligne dédié aux employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage aux établissements habilités



## 1ère campagne de répartition



## 2ème campagne de répartition



## Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à l'Apei de la Boucle de la Seine ?

Vous défendrez la **solidarité** et l'**inclusion des personnes en situation de handicap**. Vous améliorerez la qualité de leur formation, ainsi soutiendrez la consolidation de leur avenir.

**Vous participez à une société plus inclusive et solidaire.**

# En 2023, votre taxe d'apprentissage a financé

## Le renforcement de l'inclusion

Les financements perçus via la taxe d'apprentissage contribuent à la professionnalisation des personnes en situation de handicap en entreprises et en centre de formation



## Les compétences

Financer les actions de formation permet de fixer les **compétences clés** des personnes en situation de handicap comme les savoirs de base, le permis de conduire, etc.

## La création et l'innovation

Vos financements nous incite à nous renouveler en créant de nouveaux ateliers professionnels ou, en en dupliquant un dans d'autres établissements : **atelier FALC, bio nettoyage, corbeille de fruits**



## Les équipements

Le versement du solde de votre taxe d'apprentissage vient appuyer la formation en finançant les **outils numériques** - tablettes et ordinateurs adaptés, écrans interactifs

## La RAE

### La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience

En 2023, de nouveaux travailleurs en situation de handicap valident leur RAE.

À l'ESAT **Les Cerisiers**, Sandrine valide le métier d'Agent de Conduite des Systèmes Industriels, Alicia et Angélique, le métier d'Agent de Propreté et d'Hygiène

À l'ESAT **Le Castel**, Adeline et Youcef valident le métier d'Agent de Propreté et d'Hygiène

À l'ESAT **Les Voies du Bois**, Valérie, Clément et Jean-Louis valident le métier d'Agent de Conduite de Systèmes Industriels



[www.apei-bs-asso.fr](http://www.apei-bs-asso.fr)



[www.ateliers-atbs.fr](http://www.ateliers-atbs.fr)

LinkedIn



Facebook



Instagram

